

---

En partie à cause des difficultés que la vérification des limites visant les effectifs militaires suscitera d'après ce que l'on en sait, d'aucuns soutiennent parfois qu'il faudrait faire du respect de ces limites une obligation politique formelle plutôt qu'ayant un caractère juridique exécutoire. Selon ce point de vue, les obligations politiques de ce genre ne sont pas aussi astreignantes que les engagements d'ordre juridique. En vertu du Document de Stockholm de 1986, par exemple, les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPACS) qui y sont énoncées liaient politiquement les parties et n'exigeaient pas la même rigueur en matière de vérification que les obligations contractées dans le Traité sur les FCE, ce dernier instrument mettant l'accent sur la réduction du matériel militaire, ce qui intéresse la sécurité même de l'OTAN.

Cet argument risque cependant d'induire en erreur. Ce qui importe, lorsqu'il s'agit de définir des normes de vérification, ce n'est peut-être pas la nature juridique des obligations, mais plutôt la façon dont les parties évaluent l'importance militaire et politique qu'auront pour leur sécurité nationale les obligations qu'elles vont contracter.

Dans bien des milieux, on estime qu'il est impossible de vérifier l'observation des limites visant le personnel militaire. Pareille tâche présente certes des difficultés, mais il nous paraît prématuré de faire une telle affirmation. L'importance qu'aurait toute violation réussie de ces limites, surtout à un moment où le nombre des troupes diminue un peu partout, nous semble justifier une analyse approfondie des questions afférentes à la vérification des restrictions touchant le personnel militaire.

Malheureusement, on ne semble pas s'être préoccupé sérieusement de cette question dans la documentation spécialisée; voilà qui est étonnant, vu qu'à partir de 1973, les pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) ont mis l'accent pendant quinze ans sur les effectifs militaires. Quelques études ont été entreprises au cours des années 1960, principalement dans le contexte d'un hypothétique accord de limitation des armements qui aurait visé non seulement les effectifs en personnel, mais aussi l'équipement militaire.

C'est en partie à cause de cette étonnante pénurie d'analyses critiques récentes sur la vérification des effectifs militaires que M. George Lindsey (Chargé de recherche principal) et M. Alex Morrison (Directeur général), de l'Institut canadien des études stratégiques (ICES), ont été invités à faire un premier examen des différents aspects de cette question, dans le cadre du Programme canadien de recherche sur la vérification.

Leur rapport représente une étude très particulière de la vérification appliquée aux effectifs en personnel, étude qui a de l'à-propos bien au-delà des discussions qui se poursuivent sur la limitation des effectifs militaires en Europe et qui